

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ECOLE MATERNELLE LES PETITS BOBOS

Le présent règlement intérieur définit les règles de fonctionnement de l'école maternelle Les Petits Bobos. Il s'impose à tous : enfants, parents et personnel, afin de garantir un cadre éducatif structuré, sécurisé et respectueux.

2. Horaires et ponctualité

L'école est ouverte du lundi au vendredi

Horaires : 8h00 – 16h00

Accueil : 7h45 – 8h00 (aucun accueil après 8h00 sans motif valable)

⚠️ Tout retard répété pourra entraîner des sanctions administratives.

3. Fréquentation et assiduité

La présence régulière est obligatoire

Toute absence doit être signalée le jour même

Un justificatif écrit est exigé au retour de l'enfant

Les absences abusives peuvent entraîner une remise en question de l'inscription

4. Admission

L'école accueille les enfants de 2 à 6 ans

Dossier complet obligatoire avant toute admission

L'enfant doit être apte à vivre en collectivité (propreté progressive acceptée selon l'âge)

5. Sécurité et récupération des enfants

Les enfants sont remis uniquement aux personnes autorisées

Présentation d'une pièce d'identité possible

Aucun enfant ne quitte l'établissement seul

⚠️ Toute modification doit être signalée par écrit.

6. Santé et suivi médical

Une infirmière est présente ou disponible pour assurer le suivi sanitaire des enfants

Aucun enfant malade ne sera accepté à l'école

En cas de maladie en journée, les parents seront contactés pour récupération immédiate

Médicaments interdits sans ordonnance + autorisation écrite

Allergies et pathologies doivent être déclarées obligatoirement

7. Hygiène et tenue

Tenue propre, adaptée et confortable obligatoire

Un change complet doit être fourni

L'école se réserve le droit de refuser un enfant en cas de négligence d'hygiène répétée

8. Vie scolaire et discipline

Respect strict des adultes et des autres enfants

Interdiction de :

- violence physique ou verbale
- comportement dangereux
- non-respect des consignes

⚠ En cas de manquement :

- Avertissement aux parents
- Mise en place de mesures éducatives
- Convocation des parents
- Exclusion temporaire ou définitive en cas de récidive grave

9. Matériel et objets personnels

Chaque enfant doit disposer de ses effets personnels identifiés

Objets de valeur, jouets personnels et objets dangereux interdits

L'école décline toute responsabilité en cas de perte

10. Cantine et alimentation

Les repas doivent être équilibrés et adaptés à l'enfant

Comportement calme et respectueux exigé

Allergies alimentaires à signaler obligatoirement

11. Bibliothèque scolaire

Une bibliothèque est mise à disposition des enfants.

Les livres peuvent être empruntés selon les règles définies

Tout livre doit être : respecté, manipulé avec soin, rendu à la date prévue

⚠ En cas de détérioration ou perte, le remplacement sera exigé aux parents.

12. Activités sportives, ludiques et culturelles

L'école propose des activités éducatives variées :

- jeux sportifs et motricité
- activités ludiques
- activités culturelles et créatives

Ces activités sont obligatoires sauf contre-indication médicale.

13. Relations avec les parents

Communication obligatoire et respectueuse avec l'école

Les parents doivent respecter les horaires et les règles

Toute contestation doit passer par la direction

⚠ Aucun parent n'est autorisé à intervenir directement auprès des enfants ou du personnel sans autorisation.

14. Discipline générale

L'école applique une politique éducative stricte mais bienveillante.

En cas de non-respect du règlement :

- avertissement écrit
- convocation
- exclusion temporaire
- exclusion définitive si nécessaire

15. Acceptation du règlement

L'inscription d'un enfant à l'école Les Petits Bobos vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Fait à :Date :

Signature des parents :.....

Signature de la direction :.....